



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et en application du paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2017 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Sacha Sergio **Llorentty Solíz**



Annexe

Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2017

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il entendait suivre de près la mise en œuvre de la résolution et prendre, au niveau approprié, toutes autres décisions qui pourraient être nécessaires. Le 20 avril 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011). Au paragraphe 9 de ladite résolution, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a été chargé de dresser un bilan de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) avant la fin du mois de décembre de chaque année, et d'y traiter en particulier de tous les aspects de ses paragraphes 1, 2 et 3, notamment en intensifiant et en poursuivant les efforts pour mettre en œuvre la résolution conformément aux dispositions juridiques et à la législation nationales ainsi qu'au droit international. Dans sa résolution 2325 (2016), adoptée le 15 décembre 2016, le Conseil s'est félicité que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) continue de faire l'objet de l'examen, établi tous les ans, en décembre, avec l'aide du Groupe d'experts.

2. Le présent examen porte sur la mise en œuvre du seizième programme de travail du Comité (S/2017/126, annexe) durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017¹.

II. Progrès et réalisations

3. En 2017, le Comité, présidé par Sacha Sergio Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie), a continué d'aider les États à appliquer la résolution 1540 (2004) et de suivre sa mise en œuvre. Au cours de l'année, il a tenu deux séances officielles.

4. Durant ses travaux, le Comité a bénéficié du concours du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national, coordonné par Ryo Kaneko et Atsushi Morita (Japon) ; du groupe de travail sur l'assistance, coordonné par Alexia Jarrot (France), qui a tenu deux séances informelles ; du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, coordonné par Bassem Hassan et Tarek Mahfouz (Égypte) ; et du groupe de travail sur la transparence et les relations avec les médias, coordonné par Craig Finkelstein (États-Unis d'Amérique), qui a tenu une séance informelle.

A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

5. Au paragraphe 12 de sa résolution de 2325 (2016), le Conseil a décidé que le Comité continuera de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004) au moyen de son programme de travail. Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États de ladite résolution, ainsi que leurs actions d'information, de dialogue, d'assistance et de coopération. Dans ses échanges avec les États Membres, et conformément à la résolution 2325 (2016), le Comité a accordé l'attention voulue aux

¹ L'examen de 2017 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 22 décembre 2017. Les données et informations reçues après cette date figureront dans l'examen de 2018.

mesures d'exécution, aux mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires, aux mesures concernant le financement de la prolifération, à la localisation et la sécurisation des éléments connexes, ainsi qu'aux contrats nationaux à l'exportation et au transbordement.

6. Conformément à son seizième programme de travail, le Comité a présenté au Conseil, le 11 mai 2017, un exposé sur ses activités lors d'une séance conjointe avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#).

7. À l'issue de la révision des tableaux en 2016, et conformément au seizième programme de travail, le groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national s'est penché sur les moyens d'améliorer la mise à jour des tableaux du Comité. À cet égard, le groupe de travail a recommandé une méthode pour procéder à l'examen systématique des tableaux avant le prochain examen complet de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), qui doit s'achever avant le 25 avril 2021.

8. Le groupe de travail a également recommandé de rationaliser le format des tableaux en réduisant le nombre de mesures à enregistrer pour assurer un suivi plus étroit des obligations énoncées dans la résolution [1540 \(2004\)](#). Conformément au seizième programme de travail, le tableau révisé illustre aussi une approche qui tient compte de la spécificité des États au regard de leur capacité de fabriquer et d'exporter des éléments connexes. Le format du tableau révisé a été examiné et approuvé par le Comité. En 2018, les tableaux existants seront convertis au nouveau format. À l'avenir, les tableaux seront révisés systématiquement en tenant compte du nouveau format.

9. Dans sa résolution [2305 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de présenter leur premier rapport au Comité sans tarder. Afin d'amener tous les États à soumettre des rapports comme il est indiqué dans le seizième programme de travail, le Comité a poursuivi ses efforts pour les encourager dans ce sens, notamment au moyen d'échanges directs et de réunions bilatérales. À cet égard, le Président a adressé, en août 2017, une lettre aux 16 États qui n'avaient pas encore présenté de rapports en vue de les encourager à communiquer au Comité leur premier rapport conformément aux résolutions [1540 \(2004\)](#) et [2325 \(2016\)](#), et a tenu des réunions bilatérales avec la délégation de la Guinée équatoriale. En outre, le Groupe d'experts du Comité a effectué des visites en Mauritanie et au Timor-Leste à la demande de ces États, pour aider ces derniers à rédiger leur premier rapport national. Le Groupe d'experts a également eu des discussions bilatérales avec certains des États qui n'ont pas présenté de rapport, notamment en marge de manifestations liées à la résolution [1540 \(2004\)](#). En conséquence, la Guinée équatoriale et le Zimbabwe ont soumis leur premier rapport au Comité en 2017. Le nombre total d'États ayant présenté un premier rapport s'élève actuellement à 179 sur les 193 États Membres.

10. Dans la même résolution, le Conseil a engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#), y compris, à titre volontaire, sur leurs lois et réglementations et sur celles de leurs pratiques qui se révèlent efficaces. Au cours de la période considérée, deux États, l'Inde et le Pakistan, ont donné un complément d'information, notamment sur les mesures visant à interdire aux acteurs non étatiques d'utiliser des armes chimiques, biologiques et nucléaires ou leurs vecteurs, ainsi que sur les mesures visant à mettre en place des contrôles nationaux pour empêcher la prolifération et le trafic illicite de ces armes et des éléments connexes.

11. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a également engagé les États à élaborer, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre dressant la liste des priorités et des projets qu'ils ont établis pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). En 2017, six plans ont ainsi été soumis. Le Kirghizistan a soumis son deuxième plan d'action national de mise en œuvre tandis que le Belize, le Chili, le Panama, le Pérou et le Tadjikistan ont soumis leur premier plan, ce qui porte à 31 le nombre total de plans nationaux que le Comité a reçus depuis 2007. Tous les plans présentés en 2017 ont été élaborés avec l'aide du Groupe d'experts du Comité. Celui-ci a également participé à l'élaboration de nouveaux plans et à l'examen de la mise en œuvre des plans existants au moyen d'échanges directs avec El Salvador, le Guatemala, le Guyana, le Kirghizistan, la Mongolie, le Suriname et le Tadjikistan en 2017. Les plans d'El Salvador, du Guatemala et de la Mongolie étaient toujours en cours d'élaboration à la fin de l'année.

12. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a reconnu combien il importait que le Comité continue de dialoguer activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment au moyen de visites qu'il leur rend à leur invitation. En 2017, outre les visites en Mauritanie et au Timor-Leste, le Comité s'est rendu en El Salvador et au Guatemala pour aider ces pays à élaborer leurs plans d'action nationaux de mise en œuvre. Au cours de ces visites, qui ont donné l'occasion d'échanger des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), de recenser les réalisations, les lacunes et les besoins d'assistance et, le cas échéant, de définir les actions futures à mener, les responsables nationaux compétents, dont des représentants de haut niveau du gouvernement, ont rencontré les experts du Comité.

13. Les États sont invités à indiquer au Comité leurs points de contact pour la résolution 1540 (2004), aussi bien dans leurs capitales que dans leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les points de contact peuvent faciliter la coordination interne de la mise en œuvre de la résolution, ainsi que la collaboration entre les États et le contact avec le Comité. En 2017, le Belize, la Bosnie-Herzégovine, le Costa Rica et la Mauritanie ont désigné leurs points de contact. À ce jour, 101 États Membres ont indiqué au Comité leurs points de contact pour la résolution 1540 (2004).

14. Dans son seizième programme de travail, le Comité a encouragé l'expansion du réseau de points de contact pour la résolution 1540 (2004) et la poursuite à l'échelle régionale du programme de formation des points de contact. À cet égard, du 7 au 11 août 2017, un cours de formation s'est tenu, pour la deuxième fois, à Xian (Chine), avec la participation de membres du Comité et d'instructeurs provenant de son Groupe d'experts et l'appui du Bureau des affaires de désarmement. Les discussions sont en cours avec l'Union africaine en vue de l'organisation d'un cours de formation à l'intention des points de contact des États d'Afrique en 2018.

15. Dans son seizième programme de travail, le Comité a reconnu la nécessité de promouvoir l'échange de l'expérience acquise grâce à des examens par les pairs et à d'autres moyens, à des exercices de simulation visant à évaluer et à renforcer les pratiques efficaces et aux enseignements qui en découlent. En 2017, le Groupe d'experts a participé à des réunions d'examen par les pairs organisées avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Ces réunions ont eu lieu entre le Belarus, le Kirghizistan et le Tadjikistan à Douchanbé en août et entre le Chili et la Colombie à Bogota et à Santiago en octobre. Entre autres thèmes, les pratiques efficaces dans la mise en œuvre des obligations au titre de la résolution 1540 (2004), en particulier dans le domaine des contrôles à l'exportation et aux frontières, ont été également examinées lors de deux conférences

au titre du processus de Wiesbaden : l'une, tenue à Mexico, pour les États de la région de l'Alliance du Pacifique et le Brésil et l'autre, une conférence mondiale, tenue à Wiesbaden (Allemagne). L'objectif de la série de réunions de Wiesbaden est de promouvoir un dialogue actif entre les États et l'industrie sur les moyens de mettre en œuvre efficacement les contrôles à l'exportation. En outre, en novembre 2017, le Gouvernement ukrainien a accueilli un atelier international visant à promouvoir la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) eu égard à l'évolution des risques et problèmes de prolifération.

16. À l'initiative de l'État plurinational de Bolivie lorsqu'il assurait la présidence du Conseil de sécurité en juin 2017, le Conseil a tenu, le 28 juin 2017, un débat public sur l'action menée à l'échelle mondiale pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Le Conseil a entendu des déclarations qui ont mis l'accent sur les menaces de prolifération, y compris les avancées et de la science et de la technologie, le transfert de technologies intangibles et le financement de la prolifération.

B. Assistance

17. Le Comité a continué d'œuvrer à l'amélioration de l'efficacité de son mécanisme d'assistance. Fort des conclusions de l'examen complet, il a décidé, dans son seizième programme de travail, que son groupe de travail sur l'assistance se concentrerait particulièrement sur les mécanismes d'assistance en vue de trouver les moyens d'accroître l'efficacité des stratégies de mise en correspondance des demandes et des offres et d'envisager, d'une manière générale, des moyens d'améliorer l'assistance qu'il apporte aux États, notamment en jouant son rôle de centre d'échanges de manière plus globale et en temps voulu.

18. Conformément à son seizième programme de travail et dans l'exercice de sa fonction de centre d'échanges en toute transparence, le Comité a continué d'afficher sur son site Web les résumés des demandes d'assistance des États Membres ainsi que les offres d'assistance des États Membres et d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités. Le Comité et ses experts tiennent également une liste récapitulative des demandes d'assistance, indiquant les domaines dans lesquels des offres et des demandes d'assistance ont été mises en correspondance, qui est utilisée pour répondre aux demandes d'informations et, le cas échéant, lors d'activités d'information. En 2017, le Groupe d'experts a établi une mise à jour trimestrielle des activités de mise en correspondance en cours, en particulier un résumé des nouvelles demandes et offres d'assistance adressées au président du groupe de travail sur l'assistance.

19. Le Groupe d'experts a poursuivi ses consultations avec les représentants des États pendant diverses activités d'information, notamment lors de visites dans les États et de tables rondes nationales sur la mise en œuvre des obligations au titre de la résolution 1540 (2004), et a régulièrement fourni des informations sur l'assistance fournie et démontré des méthodes d'assistance susceptibles d'aider les États à renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs à la résolution 1540 (2004). Le Groupe d'experts a également expliqué le rôle de centre d'échanges joué par le Comité, qui vise à faciliter le flux d'informations entre les États qui demandent une assistance et ceux qui l'offrent.

20. Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi le dialogue avec les États qui demandent une assistance et ceux qui pourraient la leur offrir, selon qu'il convient, l'objectif étant de mettre effectivement en correspondance les offres et les demandes d'assistance.

21. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a continué d'aider les États d'Amérique latine et des Caraïbes à renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans la région. À cet égard, des tables rondes nationales ont été organisées dans les capitales du Guyana, du Pérou et du Suriname, avec la participation d'experts du Comité, en vue d'aider ces États à élaborer leur plan d'action national volontaire. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et l'OSCE ont de même prêté appui à la Mongolie et à quatre États d'Asie centrale. À cet égard, des réunions visant à examiner la mise en œuvre des plans d'action nationaux volontaires existants et à en élaborer de nouveaux se sont tenues avec le Kirghizistan, la Mongolie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, dans leurs capitales respectives et au siège de l'OSCE à Vienne.

22. Le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains (OEA), en coopération avec le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans les Amériques, a fourni une assistance technique à El Salvador, au Guatemala et à l'Uruguay pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux volontaires respectifs.

23. Conformément au seizième programme de travail et afin de mieux aider les États à formuler des demandes d'assistance plus détaillées et plus efficaces et de leur fournir, en réponse à leurs demandes, une assistance plus efficace adaptée à leurs besoins, le Comité a révisé son modèle de demande d'assistance en mars 2017. Le Comité estime que, d'une manière générale, les demandes d'assistance doivent être formulées de façon plus précise afin de donner une image plus claire de l'assistance nécessaire.

24. Le nouveau modèle de demande d'assistance du Comité donne aux États des directives plus fonctionnelles pour soumettre des demandes plus détaillées, car sa présentation simplifiée offre un espace pour tous les renseignements nécessaires pour formuler une demande d'assistance. Le modèle de 2017 renforce donc le rôle d'intermédiaire du Comité, d'autant qu'il permet de donner des informations plus détaillées et plus précises sur les besoins d'assistance et de mieux répondre à ces besoins. Il est disponible sur le site Web du Comité.

25. En 2017, le Comité a reçu de nouvelles demandes d'assistance du Belize, du Kenya et du Tadjikistan. Celles-ci ont été transmises aux prestataires d'assistance, selon qu'il convient, et des résumés ont été publiés sur le site Web du Comité. Les demandes du Belize et du Tadjikistan figurent également dans les plans d'action nationaux volontaires qu'ils ont présentés au Comité.

26. En 2017, le Comité est convenu des moyens d'accroître l'efficacité des stratégies de mise en correspondance des demandes et des offres d'assistance. Il a décidé d'adopter une approche plus dynamique, consistant notamment à communiquer de façon plus ciblée avec les États qui demandent une assistance et ceux qui offrent une assistance, à contacter activement ceux qui pourraient offrir une assistance et, le cas échéant, à contribuer à engager le dialogue entre les États qui demandent une assistance et ceux qui offrent une assistance. Comme il est instamment demandé au paragraphe 20 de la résolution de 2325 (2016), le Comité a décidé de continuer d'organiser des conférences ayant pour but de mettre en correspondance les demandes et les offres d'assistance en 2018.

27. Le Comité a également examiné, d'une manière générale, les moyens d'améliorer l'assistance technique fournie aux États. Il a décidé de charger son Groupe d'experts, à l'invitation des États et sous réserve des ressources disponibles, de prêter assistance de manière plus active en organisant des ateliers et des projets

d'assistance adaptés à des États ou régions. Par cette décision, le Comité entend, en particulier, se donner les moyens de remédier au manque d'assistance que connaissent les États et les régions qui sont déterminés à s'acquitter de leurs obligations mais qui ne seraient pas une priorité pour les États qui fournissent une assistance.

C. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

28. En 2017, le Comité a continué d'intensifier sa collaboration avec les organisations internationales et régionales concernées, notamment des organismes des Nations Unies.

29. Conformément au paragraphe 25 de la résolution 2325 (2016), le Comité et son Groupe d'experts ont engagé les organisations internationales concernées [Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIA), Organisation mondiale de la santé animale, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Organisation mondiale de la Santé] à mettre l'accent sur les obligations au titre de la résolution 1540 (2004) dans la législation type ou les principes directeurs qu'elles établissent, le cas échéant, se rapportant à des instruments relevant de leur mandat et ayant trait à ladite résolution.

30. Le Comité et son Groupe d'experts ont également invité les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées à participer à des stages de formation à l'intention des points de contact pour la résolution 1540 (2004) pour y intervenir comme formateurs et permettre aux États participants de comprendre les synergies entre les obligations au titre de la résolution 1540 (2004) et d'autres obligations internationales, régionales ou sous-régionales.

31. À cet égard, les faits marquants en 2017 se présentent comme suit :

a) Le Comité et les experts ont intensifié leur collaboration avec l'OIA, en participant à diverses manifestations organisées par l'Organisation ou en coopération avec elle. Il s'agit notamment d'activités de communication et d'ateliers régionaux, tels que la Conférence internationale sur le désarmement et la sécurité chimique, tenue à Doha en avril ; la réunion régionale des autorités nationales d'Asie sur la Convention sur les armes chimiques, tenue à Doubaï (Émirats arabes unis) en mai ; et la réunion régionale des autorités nationales d'Afrique sur la Convention sur les armes chimiques, tenue à Banjul en juillet. Un expert du Comité a participé au forum multipartite pour les États parties d'Afrique sur l'adoption de textes d'application au niveau national concernant la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenu à Yaoundé en septembre. Un expert du Comité a également participé à l'atelier d'experts sur la coordination de la sécurité chimique à l'échelle internationale, qui s'est tenu à La Haye en septembre ;

b) Le Comité a également poursuivi sa coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques. Un expert a participé à l'atelier de formation à l'intention des points de contact nationaux africains pour la Convention sur les armes biologiques, organisé conjointement par l'Unité et l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba en octobre. Le 5 décembre, un expert du Comité a participé à la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques. Cette réunion a été l'occasion d'échanger avec certains États qui n'ont pas présenté de rapport et de mener des discussions avec les États et les organisations internationales qui fournissent une assistance concernant les activités à mener au cours de la prochaine année pour satisfaire les demandes reçues par le Comité ;

c) Le Comité et ses experts ont poursuivi leur collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale. Un membre du Groupe d'experts a

participé à la deuxième Conférence mondiale sur la réduction de la menace biologique, qui s'est tenue à Ottawa en novembre ;

d) Le Comité et ses experts ont continué de coopérer avec le Groupe d'action financière et des organismes régionaux semblables en participant à des activités dans le domaine du financement de la prolifération. Un expert a participé à la réunion plénière et aux réunions de groupes de travail du Groupe d'action financière, qui se sont tenues à Paris en février. Le 12 décembre 2017, le Groupe d'experts et le Secrétariat du Groupe d'action financière se sont réunis pour examiner des questions d'intérêt commun concernant le financement de la prolifération.

32. Les organisations régionales et sous-régionales ont continué de jouer un rôle actif dans le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Les principales activités suivantes ont été menées :

a) Le Groupe d'experts a tenu des consultations avec la Division de la défense et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine à New York le 28 octobre pour discuter d'initiatives propres à appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique en 2018 et en 2019, notamment des stages de formation à l'intention des points de contact pour la résolution 1540 (2004) pour les États d'Afrique ;

b) L'OSCE a poursuivi son étroite collaboration avec le Comité et a été l'un des principaux artisans au niveau régional du renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Un expert du Comité a participé à la réunion de concertation du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE à Vienne, le 7 juin. Le Groupe d'experts a participé à un atelier international sur la promotion de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) dans le contexte de l'évolution des défis et des risques de prolifération, qui s'est tenu à Kiev en novembre. Un membre du Groupe d'experts a également participé à la réunion d'experts régionaux sur des questions relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui s'est tenue à Boukhara (Ouzbékistan) à la fin de novembre ;

c) L'Union européenne a continué d'apporter son appui financier à la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) grâce à l'adoption de la décision du Conseil (PESC) 2017/809 le 11 mai 2017 ;

d) Par l'intermédiaire de son Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme, l'OEA a continué de renforcer sa coopération avec le Comité. Un expert du Comité a ainsi participé à la dix-septième session ordinaire du Comité interaméricain, qui s'est tenue à Washington les 6 et 7 avril. Le Groupe d'experts a participé à un séminaire intitulé « Résolution 1540 du Conseil de sécurité : renforcer le commerce stratégique et les contrôles aux frontières en Amérique latine et dans les Caraïbes », organisé conjointement par l'OEA et le Pérou, qui s'est tenu à Lima en avril ;

e) Un membre du Groupe d'experts a participé à la neuvième réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ;

f) Le Groupe d'experts a participé à l'Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération organisée conjointement par le Mexique et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

g) Membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme depuis 2005, le Groupe d'experts a continué de participer aux travaux de l'Équipe spéciale, auxquels chaque entité participante contribue conformément à son propre mandat. Plus précisément, le Groupe d'experts a participé au Groupe de travail de l'Équipe spéciale sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre

le terrorisme, en vue d'obtenir des informations sur les programmes des partenaires concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment les programmes techniques de contrôle des frontières visant à aider les États à détecter les armes de destruction massive et les éléments connexes. Le Groupe d'experts a également participé aux réunions du Groupe de travail sur la prévention des attentats terroristes à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat ;

h) Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi qu'avec leurs experts, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les groupes d'experts des trois comités ont continué d'échanger des informations utiles afin d'examiner des questions d'intérêt commun et de coordonner leurs actions. En février 2017, le Groupe d'experts a participé à une visite conjointe au Tadjikistan organisée par le Comité contre le terrorisme, ce qui a permis au Comité et au Groupe d'experts d'établir un dialogue avec les responsables compétents de ce pays sur l'ensemble des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) ;

i) Le 11 mai, le Président a présenté un exposé au Conseil de sécurité, de concert avec les présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité contre le terrorisme ;

j) Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi leurs échanges avec l'ONU DC en ce qui concerne la mise en œuvre des conventions de lutte contre le terrorisme et des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) afin de renforcer les efforts de collaboration futurs, notamment d'améliorer la coordination en matière d'assistance. Le Groupe d'experts a participé à une réunion de coordination avec l'ONU DC le 8 juin à Vienne. Un expert a participé à un atelier sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, qui s'est tenu à Colombo en juin. Un expert a également participé à un atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, qui s'est tenu à Katmandou en septembre ;

k) Le Comité a continué de coopérer avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a contribué à l'organisation d'un atelier, tenu à Nouakchott du 4 au 6 juillet 2017, qui visait à aider les autorités mauritaniennes à élaborer un premier rapport national. Le Groupe d'experts a participé, aux côtés du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à l'atelier régional sur la biosécurité en Asie du Sud-Est organisé par le Centre à Bangkok en septembre ;

l) En 2017, le Comité a poursuivi sa coopération avec d'autres entités et mécanismes concernés, notamment l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Un expert a participé à l'atelier intitulé « Vigilant Marmot » organisé conjointement par l'Initiative mondiale et l'ONU DC, qui s'est tenu à Bratislava en janvier. Un membre du Groupe d'experts a participé à la réunion du groupe de travail du Partenariat mondial à Rome en février.

D. Transparence et communication

33. La transparence et les activités de communication sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, ainsi que la société civile, notamment l'industrie, aux obligations découlant de la résolution 1540 (2004) et à leur mise en œuvre.

34. Des contacts directs avec les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et, s'il y a lieu, la société civile sont importants et constituent l'un des principaux moyens pour atteindre des publics plus larges et ciblés.

35. En 2017, le Président, les membres du Comité et les experts ont participé à 52 activités de communication (voir pièce jointe).

36. S'il revient aux États de mettre en œuvre les obligations découlant de la résolution 1540 (2004), les parlementaires et l'industrie n'en jouent pas moins un rôle important : en ce qui concerne les premiers, conformément aux procédures nationales, leur action est nécessaire pour appliquer la législation permettant de satisfaire aux prescriptions des paragraphes 2 et 3 ; quant à l'industrie, elle occupe une place essentielle dans la mise en place de contrôles nationaux sur les éléments connexes.

37. À cet égard, le Président du Comité a pris la parole devant l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en mars 2017. Dans son allocution, il a mis l'accent sur l'importance que revêtait la résolution 1540 (2004) pour ce qui est d'éviter que les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que leurs vecteurs et les éléments connexes nécessaires à leur mise au point et à leur fabrication, ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, y compris des terroristes.

38. S'agissant de l'industrie, en 2017, le Comité et son Groupe d'experts ont participé à trois manifestations qui lui étaient directement destinées, ce qui leur a offert la possibilité de travailler avec elle et de l'informer des obligations qui lui incombent en vertu du droit interne :

a) En mars, la China Engineering Corporation a organisé un atelier de formation au contrôle de conformité interne à Beijing, en coopération avec la China Arms Control and Disarmament Association. Cette formation avait pour objectif de sensibiliser davantage au respect des dispositions, notamment en ce qui concerne les obligations de l'industrie en vertu de la législation et de la réglementation nationales en matière de contrôle des exportations, et de se conformer aux prescriptions internationales en matière de non-prolifération ;

b) En juin, le Gouvernement mexicain a accueilli à Mexico une conférence régionale d'information à l'intention de l'industrie pour les États de l'Alliance du Pacifique et le Brésil, organisée en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et avec l'appui du Gouvernement allemand ;

c) En novembre, l'Allemagne a accueilli à Wiesbaden la cinquième conférence du processus de Wiesbaden.

39. En 2017, le site Web du Comité a continué de servir d'outil de sensibilisation du public et de principale source d'information et de ressource pour les États Membres, les membres du Comité, la société civile et l'industrie en ce qui concerne les questions liées à la résolution 1540 (2004). Il a été régulièrement mis à jour, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, les éléments suivants, entre autres, y figurant désormais :

- a) Un calendrier des manifestations de communication et ateliers déjà tenus ou annoncés, assorti de notes d'information sur ces activités ;
- b) Une liste de questions fréquentes ;
- c) Les points de contact nationaux recensés par les États Membres et les organisations internationales ;
- d) Le modèle de demande d'assistance, ainsi que les demandes et les offres d'assistance ;
- e) Les rapports nationaux et les plans d'action nationaux volontaires de mise en œuvre ;
- f) Les déclarations et les exposés faits par le Président et les membres du Comité ;
- g) Un modèle de tableau révisé conformément aux recommandations formulées dans l'examen complet de 2016.

40. En 2017, le Comité a continué de publier des messages trimestriels du Président². La transparence a été en outre renforcée par l'envoi de nouvelles informations par courriel à une liste de distribution qui comptait environ 2 100 abonnés au 22 décembre.

41. La nouvelle conception du site Web du Comité, achevée en 2016, a été lancée, ce qui le rend plus convivial et plus intéressant.

42. En 2017, le site Web a reçu 67 092 visites au 22 décembre, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

43. En 2017, cinq communiqués de presse ont été publiés sur des manifestations du Comité, contre 11 en 2016.

E. Questions administratives

44. Le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires de désarmement ont continué d'appuyer le Comité et son Groupe d'experts malgré les difficultés dues au fait qu'ils assument des responsabilités différentes.

45. En 2017, un grand nombre des activités du Comité ont été menées grâce à des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. En 2017, les fonds utilisés provenaient notamment de dons fournis au cours des années précédentes par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Kazakhstan et la République de Corée, ainsi que de nouveaux dons effectués par le Japon et l'Union européenne en 2017.

46. Dans sa résolution [2325 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au Comité d'entreprendre une évaluation supplémentaire, conformément au rapport relatif à l'examen complet de 2016, de l'efficacité et de l'efficacéité de la mission politique spéciale qui est chargée de l'appuyer, et a engagé le Comité à lui faire rapport sur les résultats de cette évaluation dans le courant de 2017, selon qu'il conviendra. Après un examen initial de la question conformément à son seizième programme de travail, sous la direction de ses vice-présidents, le Sénégal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Comité n'a pu parvenir à un consensus sur la question.

² Voir www.un.org/en/sc/1540/chaire-message.

47. En juin 2017, le Comité a entamé un processus de recrutement de six nouveaux experts. Sous la présidence de la Suède, Vice-Présidente du Comité, le Comité a examiné les candidatures pour des postes d'experts présentés par les États Membres. Le Comité a confirmé le recrutement de six nouveaux experts, le 20 décembre 2017, à savoir : Edith Valles (Argentine), Hongliu Zhang (Chine), Kiwako Tanaka (Japon), Michiel Combrinck (Afrique du Sud), Scott Spence (États-Unis) et Jonathan Brewer (Royaume-Uni).

III. Conclusions

48. En 2017, le Comité et son Groupe d'experts ont réalisé un grand nombre d'activités conformément au programme de travail de 2017, mais il reste encore beaucoup à faire.

49. En matière de mise en œuvre, le nombre d'États qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport est passé de 16 à 14. Tous ces États ont été approchés sur la question, y compris avec des offres d'assistance, dans certains cas plus d'une fois. Le Comité poursuivra ces efforts en 2018 et continuera d'encourager les États à fournir des compléments d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#).

50. En 2017, le format du tableau révisé a été examiné et approuvé par le Comité. À l'avenir, les tableaux seront systématiquement révisés sur la base de ce nouveau format. En 2018, les tableaux existants du Comité seront convertis au nouveau format. La révision des tableaux devrait être menée à terme avant le prochain examen complet, qui doit être achevé d'ici au 25 avril 2021.

51. Le Comité devrait tenir des discussions sur la meilleure manière d'appliquer une législation appropriée et efficace interdisant les activités visées au paragraphe 2 de la résolution [1540 \(2004\)](#).

52. Le Comité devrait tenir une réunion à huis clos afin d'examiner les autres questions soulevées dans la résolution [2325 \(2016\)](#), à savoir la difficulté de contrôler l'accès aux transferts intangibles de technologie et aux informations susceptibles d'être utilisées à des fins de prolifération et de surveiller les stocks de matières à risque et de les mettre en lieu sûr, et inviter des experts à y participer, selon qu'il conviendra.

53. Les cours de formation à l'intention des points de contact pour la résolution [1540 \(2004\)](#) s'avèrent être un outil utile pour promouvoir des réseaux régionaux de responsables chargés de faciliter la mise en œuvre de la résolution. Le Comité devrait continuer de contribuer à l'organisation de ces cours en 2018.

54. Le Comité devrait continuer à collaborer avec les États qui ont décidé de l'inviter à les aider à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales telles que l'OEA, l'OSCE, le Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité et des centres régionaux tels que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

55. Le premier don au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à aider certains États d'Amérique latine et des Caraïbes, fourni par le Gouvernement canadien pour l'élaboration de plans d'action nationaux volontaires, a offert

davantage de possibilités au Comité d'avoir des échanges directs avec les États de la région, notamment pour répondre à leurs demandes d'assistance. Pour que ce genre d'engagement aux côtés des États se poursuive, l'octroi d'autres dons de ce type devrait être encouragé.

56. Le Comité est conscient qu'il lui faut instaurer un dialogue ciblé avec chaque État et que les États doivent dialoguer entre eux aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour que l'assistance fournie aux États qui en font la demande soit adaptée à leur situation, à leurs priorités et à leurs besoins. Le Comité devrait continuer d'examiner les moyens d'utiliser les ressources existantes pour répondre rapidement et efficacement aux demandes d'assistance.

57. En ce qui concerne la coopération internationale, le Comité et son Groupe d'experts doivent poursuivre leur collaboration avec les organisations internationales, notamment par des interactions directes au siège des organisations internationales les plus pertinentes, pendant les visites de représentants à New York ou pendant les manifestations internationales pertinentes. Pour promouvoir un rôle plus actif des organisations régionales et sous-régionales à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), il est proposé que le Comité envisage d'améliorer la coordination de la planification d'activités données. De même, le Comité doit renforcer sa coopération avec les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement afin de favoriser l'engagement des États dans un contexte régional.

58. Le Comité devrait tenir des réunions avec les organisations internationales spécialisées compétentes en vue d'améliorer la coopération en matière d'assistance et d'échange d'informations sur les questions techniques. Avec les organisations régionales et sous-régionales, il devrait développer la collaboration sur les activités actuelles et futures relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et sur l'assistance connexe, en tenant compte du contexte régional.

59. Le Comité devrait continuer d'inviter les organisations internationales compétentes à des manifestations consacrées à ses activités (telles que des séances de formation à l'intention des points de contact). Il devrait envisager d'organiser des visites de pays conjointes avec d'autres organisations internationales à l'invitation des États.

60. En 2017, les informations affichées sur le site Web du Comité ont été mises à jour pour tenir compte des conclusions de l'examen complet qui s'est achevé en décembre 2016. La communication électronique par le truchement du site Web du Comité, qui s'est avéré précieux les années précédentes, continuera d'être un élément important des activités de sensibilisation du Comité. Dans les limites des ressources disponibles, il sera nécessaire de continuer à l'affiner, notamment en améliorant la technologie pour appuyer la gestion et l'utilisation des données du Comité.

61. Le Comité devrait envisager de nouvelles stratégies pour accroître la fréquentation de son site Web.

62. Le Comité devrait continuer d'intensifier la sensibilisation des parlementaires et des autres décideurs de haut niveau.

Pièce jointe

**Activités de communication auxquelles le Président, les membres
et les experts du Comité ont participé en 2017**

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
4-6 juillet	Atelier visant à appuyer les autorités mauritaniennes dans la rédaction de leur premier rapport national	Mauritanie, Comité et Bureau des affaires de désarmement (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique)	Nouakchott
11-13 octobre	Table ronde nationale sur l'établissement de rapports	Timor-Leste, Comité et Bureau des affaires de désarmement (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique)	Dili
20 et 21 mars	Table ronde nationale sur l'élaboration à titre volontaire d'un plan d'action national de mise en œuvre	El Salvador et le Comité	San Salvador
6 et 7 novembre	Finalisation du projet de plan d'action national de mise en œuvre, élaboré à titre volontaire	El Salvador, Comité, Bureau des affaires de désarmement et OEA	San Salvador
27 et 28 novembre	Élaboration à titre volontaire d'un plan d'action national de mise en œuvre	Guatemala, Comité, Bureau des affaires de désarmement et OEA	Guatemala
Visites conjointes dans les États			
20-24 février	Visite de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au Tadjikistan	Tadjikistan et Comité contre le terrorisme	Douchanbé
Autres activités concernant un pays particulier			
8-10 mars	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action du Kirghizistan sur la résolution 1540 (2004)	Kirghizistan, Bureau des affaires de désarmement et OSCE	Vienne
12 avril	Table ronde nationale visant à établir une assistance juridique et technique pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).	Suriname et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Paramaribo
18 et 19 avril	Table ronde nationale visant à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Uruguay, Comité et OEA	Montevideo
8-10 mai	Table ronde nationale sur le renforcement de la mise en œuvre	Mongolie, Bureau des affaires de désarmement et OSCE	Oulan-Bator

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
	de la résolution 1540 (2004) et sur l'appui à l'élaboration, à titre volontaire, d'un plan d'action national de mise en œuvre		
24-26 mai	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action national de 2014 établi par l'Ouzbékistan en vue d'appliquer la résolution 1540 (2004)	Ouzbékistan, Bureau des affaires de désarmement et OSCE	Vienne
29 et 30 juin	Table ronde sur le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et sur l'élaboration, à titre volontaire, d'un plan d'action national de mise en œuvre	Turkménistan, Bureau des affaires de désarmement et OSCE	Achgabat
4 août	Réunion avec le Ministre des affaires étrangères de la Chine	Chine et experts du Comité	Beijing
18-21 septembre	Réunion d'examen du plan d'action national de mise en œuvre	Mongolie, Tadjikistan, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et OSCE	Vienne
Autres activités de communication			
24-26 janvier	Atelier « Vigilant Marmot » sur les cadres juridiques, organisé par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire	Slovaquie, Canada, ONUDC et Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire	Bratislava
31 janvier	Treizièmes pourparlers de haut niveau sur la non-prolifération en Asie	Japon (Ministère des affaires étrangères)	Tokyo
5-10 février	Atelier sur les politiques et pratiques relatives à la sûreté nucléaire sur le continent africain	African Centre for Science and International Security, James Martin Center for Non-Proliferation Studies et Ghana	Accra
19-24 février	Séances plénières et réunions du groupe de travail du Groupe d'action financière	Groupe d'action financière	Paris
21-23 février	Vingt-quatrième Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie	Japon et Center for Information on Security Trade Control	Tokyo
22-24 février	Réunion du Groupe de travail du partenariat mondial du G7	Italie, Groupe des Sept et Groupe de travail du partenariat mondial	Rome
7 et 8 mars	Colloque sur la gestion avancée de la sûreté et de la sécurité chimiques	Pakistan	Islamabad
8 et 9 mars	Neuvième réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de	Nouvelle-Zélande et Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Auckland (Nouvelle-Zélande)

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
	l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est		
14 et 15 mars	Séminaire régional sur la résolution 1540 (2004)	Pakistan, Comité et Bureau des affaires de désarmement	Islamabad
15 et 16 mars	Formation interne de l'entreprise China Machinery Engineering Corporation sur l'application des dispositions de la résolution 1540 (2004)	China Machinery Engineering Corporation et Association chinoise pour le contrôle des armements et le désarmement	Beijing
27 et 28 mars	Conférence parlementaire sur la lutte contre le terrorisme international	Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants et Assemblée parlementaire de l'OSCE	Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
6 et 7 avril	Dix-septième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme	Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA	Washington
10 et 11 avril	Conférence internationale sur le désarmement et la sécurité chimiques	Qatar et OIAC	Doha
24-26 avril	Séminaire intitulé « Security Council resolution 1540: enhancing strategic trade and border controls in Latin America and the Caribbean » (Résolution 1540 du Conseil de sécurité : renforcer les échanges stratégiques et le contrôle aux frontières en Amérique latine et dans les Caraïbes).	Pérou, Bureau des affaires de désarmement et OEA	Lima
16-18 mai	Réunion régionale des autorités nationales d'Asie sur la Convention sur les armes chimiques	Émirats arabes unis et OIAC	Doubaï (Émirats arabes unis)
7 juin	Réunion plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE sur la résolution 1540 (2004) et les résolutions 1977 (2011) et 2325 (2016) qui ont suivi cette dernière : échanges, entre les États participants et l'OSCE, de données d'expérience et des meilleures pratiques à l'échelle nationale en matière de contrôle des exportations	OSCE	Vienne
8 et 9 juin	Conférence régionale d'information du monde de l'industrie sur la résolution 1540 (2004) (Processus de Wiesbaden) à l'intention des États de l'Alliance du Pacifique et du Brésil	Mexique, Allemagne et Bureau des affaires de désarmement	Mexico

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
13 juillet	Université d'été sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération	Mexique, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et James Martin Center for Non-Proliferation Studies	Mexico
18-20 juillet	Réunion régionale des autorités nationales d'Afrique sur la Convention sur les armes chimiques	Gambie et OIAC	Banjul
22 et 23 juin	Atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive	Sri Lanka et ONUDC	Colombo
2-4 août	Examen par les pairs	Bélarus, Kirghizistan, Tadjikistan et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	Douchanbé
7-11 août	Cours de formation à l'intention des points de contact	Chine et Comité	Xi'an (Chine)
12 et 13 septembre	Atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive	Népal et ONUDC	Katmandou
12-14 septembre	Forum de l'OIAC à l'intention des parties prenantes issues de pays d'Afrique	Cameroun et OIAC	Yaoundé
14 et 15 septembre	Séminaire du Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité sur les plans d'action nationaux de mise en œuvre	Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité et Bureau des affaires de désarmement	Rakitje (Croatie)
19-21 septembre	Sommet mondial sur la sûreté et la sécurité chimiques	China Petroleum and Chemical Industry Federation et International Centre for Chemical Safety and Security	Shanghai (Chine)
27 et 28 septembre	Atelier régional sur la biosécurité en Asie du Sud-Est	Thaïlande et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	Bangkok
28 et 29 septembre	Atelier d'experts sur la coordination internationale en matière de sécurité chimique	OIAC	La Haye

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
4 octobre	Élaboration à titre volontaire d'un plan d'action national de mise en œuvre pour le Guyana	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Georgetown
4-6 octobre	Examen par les pairs, Chili et Colombie, première phase	Chili, Colombie et Comité	Bogota
17 et 18 octobre	Atelier de formation à l'intention des points de contact de pays d'Afrique concernant la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et Commission de l'Union africaine	Addis-Abeba
19-21 octobre	Conférence de 2017 sur la non-prolifération, organisée à Moscou	Centre d'études sur l'énergie et la sécurité	Moscou
24-26 octobre	Examen par les pairs, Chili et Colombie, deuxième phase	Chili, Colombie et Comité	Santiago
31 octobre-2 novembre	Deuxième Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques	Canada et Organisation mondiale de la santé animale	Ottawa
2 et 3 novembre	Atelier sur la promotion de la mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004) eu égard à l'évolution des risques et des problèmes liés à la prolifération nucléaire	Ukraine	Kiev
23 et 24 novembre	Cinquième conférence du Processus de Wiesbaden	Allemagne et Comité	Wiesbaden (Allemagne)
27 et 28 novembre	Réunion d'experts régionaux sur les questions ayant trait à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Ouzbékistan et OSCE	Boukhara (Ouzbékistan)
4-8 décembre	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	États parties à la Convention sur les armes biologiques	Genève

Abréviations : OAS : Organisation des États américains ; OIAC : Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.